

Étaient présents :

Patrice GAUTHIER, Maire
Julien BOIRE, Conseiller Municipal
Michel BOUDIN, Conseiller Municipal
Guillaume CHARASSE, Conseiller Municipal
Patricia COUTADEUR, Conseillère Municipale
Marianne ESPAGNOL, Conseillère Municipale
Nicolas ESTIVAL, Conseiller Municipal
Maria GAGO, Adjointe au Maire
Arnaud GODARD, Adjoint au Maire
Cindy GUEDELHA, Conseillère Municipale
Jean-Philippe LOUBIGNAC, Conseiller Municipal
Maryline MARTIN, Conseillère Municipale
Hugues MOJAL, Conseiller Municipal
Patrice PARRAUD, Conseiller Municipal
Jean-Paul POTHIER, Adjoint au Maire
Sonia POURCHER, Adjointe au Maire
Virginie ROCHA GOMES, Conseillère Municipale
Aziliz SIMON LECART, Conseillère Municipale
Marie-Christine VALLENET, Adjointe au Maire

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil ; Monsieur PARRAUD est nommé secrétaire de séance.

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

- ⇒ Approbation du procès-verbal de la réunion précédente,
- ⇒ Bar restaurant LE CHAPPES A BAR : Annulation de redevances,
- ⇒ Création d'un emploi non permanent au service technique, suite à un accroissement temporaire d'activité,
- ⇒ Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Conscrits,
- ⇒ Décision modificative n°1 : Ouverture de crédits au budget communal 2026,
- ⇒ Désignation d'un référent Communication RIOM LIMAGNE ET VOLCANS (RLV),
- ⇒ Comptes rendus des Commissions et questions diverses.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Affaire n°1. Délibération n° 46/2026 : Approbation du procès-verbal de la réunion précédente du Conseil Municipal

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 avril 2026.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et à l'unanimité des membres présents,
Après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 avril 2026.

VOTE : UNANIMITE

Affaire n°2. Délibération n° 47/2026 : Annulation de redevances

L'exploitante du commerce LE CHAPPES A BAR, Madame BROSSON, a informé la Mairie de l'arrêt de son activité. De ce fait, elle a sollicité la résiliation de son contrat de redevance d'occupation du domaine public au 30 avril 2026.

Compte tenu que Madame BROSSON a quitté les lieux à la fin du mois de mars, Monsieur le Maire propose de dégrever l'exploitante des redevances dues sur le dernier mois d'occupation des locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Prend acte du départ de Madame BROSSON, exploitante du bar restaurant LE CHAPPES A BAR,
- Donne un avis favorable pour le dégrèvement des redevances d'occupation du domaine public dues au titre du mois d'avril 2026 (partie commerce et partie logement) ; soit un montant de 1 294 euros TTC,
- Autorise le Maire à signer tous documents dans le cadre de cette affaire.

VOTE : UNANIMITE

Affaire n°3. Délibération n°48/2026 : Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité

L'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement, sur des emplois non permanents, d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité.

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer le bon fonctionnement des services techniques, il est proposé de créer, à compter du 13 juin 2026, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures et de recruter un agent contractuel pour une durée de 4 mois. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial pour être affecté aux services techniques, à compter du 13 juin 2026 pour une durée de 4 mois,
- D'autoriser le Maire à recruter un agent contractuel,
- Que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366,

La dépense correspondante sera inscrite au budget communal 2026.

VOTE : UNANIMITE

Affaire n°4. Délibération n°49/2026 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Conscrits

L'Association des Conscrits a fait part de difficultés dans la gestion de sa trésorerie, notamment en raison de dépenses qui n'avaient pas été prévues.

Afin de soutenir l'association, la Commission communale « Fêtes, Sports, Culture et Vie Associative » a proposé d'attribuer à l'association, une subvention exceptionnelle de 350 euros.

Le Conseil Municipal,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal 2026 et notamment l'enveloppe budgétaire de 10 200 euros qui a été affectée au fonctionnement des Associations,

Après en avoir délibéré :

- Décide d'attribuer à l'Association des Conscrits, une subvention exceptionnelle de 350 euros pour l'année 2026,
- D'imputer la dépense en résultant, au budget communal 2026, chapitre 65, article 65748.

VOTE : UNANIMITE

Affaire n°5. Délibération n°50/2026 : Décision modificative n°1 ; ouverture de crédits au budget communal 2026

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission communale des Finances, adopte l'ouverture de crédits au budget communal 2026 telle que ci-dessous :

1/Crédits ouverts : 350.00 €

- ↳ Dépenses compte 65748 « Autres personnes de droit privé »,
- ↳ Recettes compte 7018 « Produits de cessions des immobilisations ».

2/Crédits ouverts : 5 000.00 €

- ↳ Dépenses compte 231 « Immobilisations corporelles en cours »,
- ↳ Recettes compte 10226 « Taxe d'aménagement ».

VOTE : UNANIMITE

Affaire n°6. Délibération n°51/2026 : Désignation d'un référent Communication RIOM LIMAGNE ET VOLCANS (RLV)

L'un des enjeux forts pour le territoire est la bonne circulation de l'information entre la Communauté d'Agglomération RIOM LIMAGNE ET VOLCANS et ses 31 communes membres.

Aussi, il est proposé de créer, avec RLV, un réseau de référents « Communication » par commune.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré :

Désigne Jean-Philippe LOUBIGNAC, Conseiller Municipal, référent Communication RLV.

VOTE : UNANIMITE

INFORMATIONS DES COMMISSIONS

- Commerce :

↳ Reprise du Bar restaurant : Le Conseil Municipal opte pour la mise en place, avec le futur exploitant qui sera choisi, d'un bail dérogatoire d'un an renouvelable 2 fois et ouvrant la possibilité de transformer celui-ci en bail commercial à l'issue de cette période.

- **Journée de l'Environnement du 06 juin** : Organisée avec le Conseil Municipal de Jeunes, elle a réuni environ 25 participants qui ont ainsi pu collecter 35 kilos de déchets sur le territoire communal.

- **Info Mobilité** : La Communauté d'Agglomération RIOM LIMAGNE ET VOLCANS va mettre en place sur les mois de juillet et d'août, des navettes allant jusqu'à VULCANIA et LEMPTÉGY.

- Ecole :

↳ Un pique-nique sera offert à tous les élèves le dernier jour d'école (03 juillet).

↳ Des boîtiers anti-intrusion ont été installés dans toutes les pièces de l'école pour un coût de 3 458.40 euros TTC.

↳ Projet de modification des horaires à la rentrée scolaire 2026/2027 : Suite au Conseil d'Ecole du 23 avril, avis favorable au projet de modification de la pause méridienne (12 h - 13 h 30 en remplacement de 12 h - 14 h et sortie d'école à 16 h au lieu de 16 h 30). Avis favorable également pour le maintien dérogatoire de la semaine à 4 jours d'école (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Ces 2 sujets seront repris au prochain Conseil Municipal.

- Travaux :

↳ Réfection du réseau d'eau potable Rue de Limagrain et Route de Lussat : Un point d'avancement est fait. Les délais de réalisation sont respectés.

↳ Travaux de mise en séparatif Eaux pluviales/Eaux usées : Ces travaux débuteront début juillet sur une partie de la route d'Entraigues.

↳ Réfection de la piste de course à pied autour du stade de football : Les travaux seront réalisés courant juillet par l'entreprise CHARRIN, pour un coût TTC de 6 028 euros.

- **Entretien préventif de la « haie Saint Marcel »** : L'exploitant agricole Mr DECHELETTE a effectué, sur la période de février à avril, l'entretien de la « haie St Marcel » sur une distance de 150 mètres ; 40 stères ont ainsi été sortis et le produit de la vente de ce bois a permis à l'exploitant de couvrir le coût de réalisation de ce travail.

- **Personnel communal** : Sur décision du Maire, le régime indemnitaire du personnel communal titulaire, est revalorisé, à compter du 1^{er} juin, de 30 euros mensuellement pour un agent à temps plein.

- **Renouvellement de la Commission des Impôts directs (CCID) suite aux élections municipales** : Le Conseil Municipal avait établi une liste de contribuables susceptible de siéger à la CCID. Après examen de celle-ci, le Directeur départemental des Finances Publiques a désigné comme membres de cette commission :

-Titulaires : Messieurs Jean-Paul POTHIER, Jocelyn LIVEBARDON, Guillaume CHARASSE. Mesdames Bernadette LENAT, Frédérique SABISCH, Ludivine MOSNIER.


-Suppléants : Messieurs Patrice PARRAUD, Hugues MOJAL, Raymond REGERAT. Mesdames Maria GAGO, Sophie PELLETIER, Cécile SIMONNOT.

- Désignation de représentants à la Communauté d'Agglomération RIOM LIMAGNE ET VOLCANS (RLV) :

- **Commission Environnement et Transition écologique :**
Titulaire : Aziliz SIMON LECART / Suppléant : Julien BOIRE
- **Commission Attractivité, développement économique, sécurité et systèmes d'information :**
Titulaire : Marie-Christine VALLENET / Suppléant : Guillaume CHARASSE
- **Commission Tourisme, vie culturelle, sport et associations :**
Titulaire : Arnaud GODARD / Suppléant : Jean-Philippe LOUBIGNAC
- **Commission Urbanisme et stratégie foncière :**
Titulaire : Marie-Christine VALLENET / Suppléant : Hugues MOJAL
- **Commission Finances, mutualisations et modernisation de l'administration :**
Titulaire : Jean-Paul POTHIER / Suppléante : Patricia COUTADEUR
- **Commission Eau & Assainissement :**
Titulaire : Patrice GAUTHIER / Suppléant : Nicolas ESTIVAL
- **Commission Enfance, jeunesse, santé et insertion :**
Titulaire : Maria GAGO / Suppléante : Sonia POURCHER
- **Commission Habitat :**
Titulaire : Sonia POURCHER / Suppléante : Maria GAGO
- **Commission Mobilité :**
Titulaire : Patrice PARRAUD / Suppléante : Aziliz SIMON LECART
- **Commission Agriculture, forêt et alimentation :**
Titulaire : Julien BOIRE / Suppléant : Michel BOUDIN
- **Commission Appel Offres CAO :** Patrice GAUTHIER (Titulaire)
- **Commission de contrôle financier :** Patrice GAUTHIER (Suppléant)
- **Commission des marchés passés en procédure adaptée :** Patrice GAUTHIER (Titulaire)
- **Commission de délégation de service public :** Patrice GAUTHIER (Titulaire)
- **Commission consultative des services publics locaux :** Patrice GAUTHIER (Titulaire)
- **Syndicat mixte fermé du Bois de l'Aumône :** Aziliz SIMON-LECART (Titulaire), Nicolas ESTIVAL (Suppléant)
- **Syndicat mixte Ouvert Etablissement Public Loire :** Patrice GAUTHIER (Titulaire)
- **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Plaine de Riom :** Marie-Christine VALLENET (Titulaire), Hugues MOJAL (Titulaire), Jean-Paul POTHIER (Suppléant)
- **Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement :** Patrice GAUTHIER (Titulaire), Jean-Paul POTHIER (Suppléant)
- **Syndicat Mixte des Utilisateurs d'Eau de la Région de Riom :** Patrice GAUTHIER (Titulaire)
- **Etablissement public administratif Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale :** Patrice GAUTHIER (Titulaire)
- **Comité environnemental pour la protection de l'impluvium de Volvic :** Patrice GAUTHIER (Suppléant)
- **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Le Grand Clermont :** Patrice GAUTHIER (Titulaire)
- **Etablissement Public Foncier Auvergne :** Marie-Christine VALLENET (Suppléante)

La séance est levée à 20 h 20.

Signataires :

Le Président de séance : Patrice GAUTHIER	
Le secrétaire de séance : Patrice PARRAUD	